

**Avenir de la PAC après 2013**  
**Un rapport important du Parlement européen : Le « rapport Lyon »**

**Premières orientations proposées par le Parlement européen sur la PAC après 2013**

Ce projet de rapport du Parlement Européen a été rédigé par le député Georges Lyon (britannique /Groupe libéral). Il a été diffusé le 24 mars 2010 suite au vote en commission agriculture du Parlement. L'adoption finale en session plénière est prévue en juillet 2010.

► **Les objectifs : une PAC plus équitable, plus durable et plus verte**

Le rapport Lyon propose d'asseoir la PAC sur cinq axes prioritaires :

- La sécurité de l'approvisionnement alimentaire de l'Union Européenne, dans un contexte d'augmentation du déficit commercial de l'UE et de changement climatique (risque de raréfaction des ressources en terre, eau et énergie). Cela passe par des soutiens directs permettant l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture.
- La durabilité : l'agriculture peut contribuer de manière importante à la réduction des gaz à effet de serre : le système de soutiens doit l'accompagner.
- Territoire : maintien d'une agriculture dans toute l'Europe et donc poursuite de la compensation des handicaps naturels. Celle-ci présente un intérêt à la fois pour garantir un approvisionnement local et un développement territorial équilibré.
- Protection de la biodiversité et de l'environnement : accompagner l'agriculture par des mesures agro-environnementales pour qu'elle continue à améliorer la gestion des ressources environnementales et pour le développement de l'agriculture à haute valeur naturelle.
- Croissance verte : vers une nouvelle stratégie de développement rural axée principalement sur d'adaptation au changement climatique et la production d'énergie renouvelable.

► **Financement de la PAC : un budget maintenu *a minima* au niveau de 2013**

Le rapport Lyon défend le principe d'un maintien du budget de la PAC. Il insiste par ailleurs pour ne pas augmenter le cofinancement par les Etats membres et éviter ainsi un risque de renationalisation de la PAC. Le rapport propose enfin davantage de souplesse dans le financement de la PAC, avec la mise en place d'une ligne de réserve budgétaire pouvant être activée rapidement en cas de crise.

► **Outils de la PAC : Evolution des aides directes aux exploitations agricoles**

- Le rapport recommande de « distribuer équitablement les fonds de la PAC » entre tous les agriculteurs européens. Conscient du changement important que cela entraînerait, il considère que les aides directes ne pourront pas être affectées uniquement sur la base d'un critère de surface et que d'autres critères comme le pouvoir d'achat devraient être introduits. → *Toutefois, des simulations réalisées par l'APCA (commission économie, 9 juin) montrent qu'il n'est pas si simple de trouver un critère permettant d'affecter de manière équitable les soutiens : le critère de SAU n'avantage que légèrement les Pays de l'Est, et c'est l'Espagne qui serait le principal bénéficiaire. L'introduction du critère de pouvoir d'achat diminuerait l'enveloppe attribuée aux Pays de l'Est, même en le combinant avec le critère de SAU, et augmenterait celles des pays du Nord de l'Europe... La France serait perdante dans tous les cas, mais dans des proportions très variables (- 12 % à - 17 %, jusqu'à - 50 % avec le critère main de d'œuvre).*

- Par ailleurs, le rapport propose de maintenir pour les Etats une marge de manœuvre limitée pour des **soutiens couplés** sur le « cheptel des prairies vulnérables », sans préciser ce qu'il entend par vulnérable (risque de déprise ? de retournement ?). → *Enjeu de la prime à la vache*

allaitante et de l'avenir des soutiens « ciblés » du bilan de santé (aides ovine et lait de montagne notamment).

Niveau	Forme	Objectifs	Financement
1 <sup>er</sup> niveau	<b>Aide directe à l'ha découplée</b> - Soumise à une éco-conditionnalité de base (avec maintien d'une activité de production minimale) - une harmonisation européenne	Sécurité alimentaire, compétitivité, revenu équitable, biens publics de base	UE
	Maintien limité d'aides couplées	Flexibilité selon des enjeux territoriaux définis par les Etats	UE
2 <sup>ème</sup> niveau	<b>Complément contractuel</b> pour la réduction des émissions de GES ou l'augmentation de l'efficacité de la production (contrats simples)	Récompenser les efforts des agriculteurs pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ou augmenter le stockage de carbone	UE
3 <sup>ème</sup> niveau	<b>Compensation des handicaps naturels</b> pour les producteurs des régions souffrant de handicaps	Maintien d'une production sur toute l'UE Réduire le risque d'abandon des terres	Cofinancement UE/Etats
4 <sup>ème</sup> niveau	<b>Mesures agro-environnementales</b> sur une majorité des terres + investissements dans la sylviculture, l'agri-bio, le développement de l'agriculture à haute valeur naturelle...	Fourniture de services écosystémiques supplémentaires  Contrats territoriaux, avec accord sur les résultats	Cofinancement UE/EM

#### ► Les « mesures de marché »

- Le rapport reconnaît que l'agriculture est un secteur particulier sur le plan économique, et qu'il fait face à de nombreuses défaillances de marchés (forte volatilité, exposition au climat, atomicités des producteurs...), ce qui justifie une « PAC forte » après 2013. Par ailleurs, les importations européennes doivent respecter les exigences européennes de sécurité sanitaire, de qualité et de bien-être animal.

- Mais il reste en retrait sur les propositions d'outils de régulation (le terme n'est pas cité) :
  - il propose de mettre en œuvre un « filet de sécurité minimal » en termes de prix, en cas de crise » mais non de manière continue ;
  - et de mettre en œuvre une ligne de réserve budgétaire à activer en cas de crise et de nouveaux instruments financiers (assurance risques, marchés à terme). → *Ces outils permettent de réguler les variations de revenu, mais pas le marché lui-même et sa volatilité.*

Il propose toutefois, en restant très prudent, d'envisager une adaptation des règles de la concurrence pour permettre un renforcement du pouvoir économique des producteurs.

#### ► Des mesures structurelles orientées vers la « croissance verte »

Ces différentes mesures (aides à la modernisation, installation, adaptation au changement climatique, formation, développement des énergies renouvelables, etc.) seraient intégrées dans une stratégie de création d'emplois verts et seraient cofinancées par les Etats.

*Ce rapport propose le maintien d'une PAC « forte », et donc le maintien de son budget, en replaçant le rôle de l'agriculture vis-à-vis de nombreux enjeux de société (alimentation, environnement et territoire). Il reste toutefois en retrait sur la régulation européenne des marchés agricoles, mais entrouvre la possibilité d'une adaptation du droit de la concurrence. Enfin, la logique de rémunération des biens publics par les aides directes permet d'envisager dans ce cadre une reconnaissance de la contribution actuelle de l'agriculture vis-à-vis des enjeux de société.*